



**La Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée vous informe
de la création du Service Départemental des Impôts Foncier de la Roche-sur-Yon
(SDIF)
le 1^{er} janvier 2026**

Le Service Départemental des Impôts Foncier (SDIF) de la Vendée nouveau service à compétence départementale, sera créé le **1er janvier 2026** à la Roche-sur-Yon.

Issu de la fusion des trois Centres des Impôts Fonciers (Les Sables d'Olonne, Challans, La Roche-sur-Yon), il aura en charge l'ensemble des missions suivantes :

- **Mission fiscale** : surveillance du dépôt des déclarations foncières, évaluation des propriétés bâties (locaux d'habitation, locaux professionnels) et non bâties pour les besoins de la fiscalité directe locale, détermination des bases d'imposition aux taxes foncières, à leurs taxes annexes ainsi qu'aux taxes d'urbanisme, gestion du contentieux relatif à ces taxes, tenue des différentes commissions communales et intercommunales ;
- **Mission documentaire** : délivrance de la documentation cadastrale (plan, relevé de propriété) ;
- **Mission topographique** : confection et maintenance du plan, gestion informatisée du plan, contentieux du plan.

Comment contacter le SDIF



Les usagers, particuliers comme professionnels, peuvent adresser un courriel au SDIF depuis la messagerie sécurisée de leur espace impots.gouv.fr.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, sans rendez-vous. La prise d'un rendez-vous téléphonique est toutefois vivement conseillée. Elle est à effectuer depuis le site internet impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV ».

Accueil physique : exclusivement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous physique est à effectuer depuis le site internet impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV ».

Les coordonnées de ce service seront les suivantes :
Service Départemental des Impôts Foncier (SDIF)

Cité administrative Travot
10 rue du 93E Régiment d'infanterie, Bâtiments C
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02.51.45.11.70
mail : sdif.vendee@dgfip.finances.gouv.fr

